

0.7.17
1624

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

PARIS, le 28 juillet 1947

B. 32. 12. 0

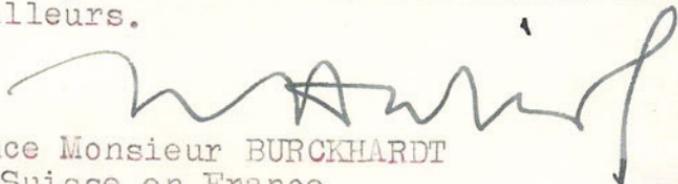
Mon Cher Ministre,

J'ai bien reçu la lettre que votre Excellence a bien voulu me faire parvenir concernant la condamnation par les Cours de Justice Françaises d'un certain nombre de ressortissants suisses accusés d'avoir collaboré avec l'occupant.

J'ai signalé votre première intervention à la Commission des Grâces et je verrai moi-même les dossiers avec elle.

Je ferai tout mon possible pour faciliter votre tâche et pour donner à votre Gouvernement un nouvel et légitime témoignage de profonde sympathie.

Veuillez croire, Mon Cher Ministre, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Son Excellence Monsieur BURCKHARDT
Ministre de Suisse en France
142 rue de Grenelle

Dodis

